

Commune de
Saint-Samson-de-la-Roque

PLAN LOCAL D'URBANISME

Servitudes d'Utilité Publique

1:10 000

Vu pour être annexé à la délibération du 05/07/2018
arrétant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.
Le président du Conseil Communautaire,

ARRETE LE : 05/07/2018
APPROUVE LE :



Hauts-de-France (03) 03 03 07
ZAC du Chevallement
50386 Rocourt-Warendin
Tel: 03 27 97 36 39

Seine-Normandie (02) 35 46 55 08
180 Boulevard François 1^{er}
76000 Le Havre

Grand Est (03) 26 64 00 02
Espace Sainte-Croix
6 Place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne

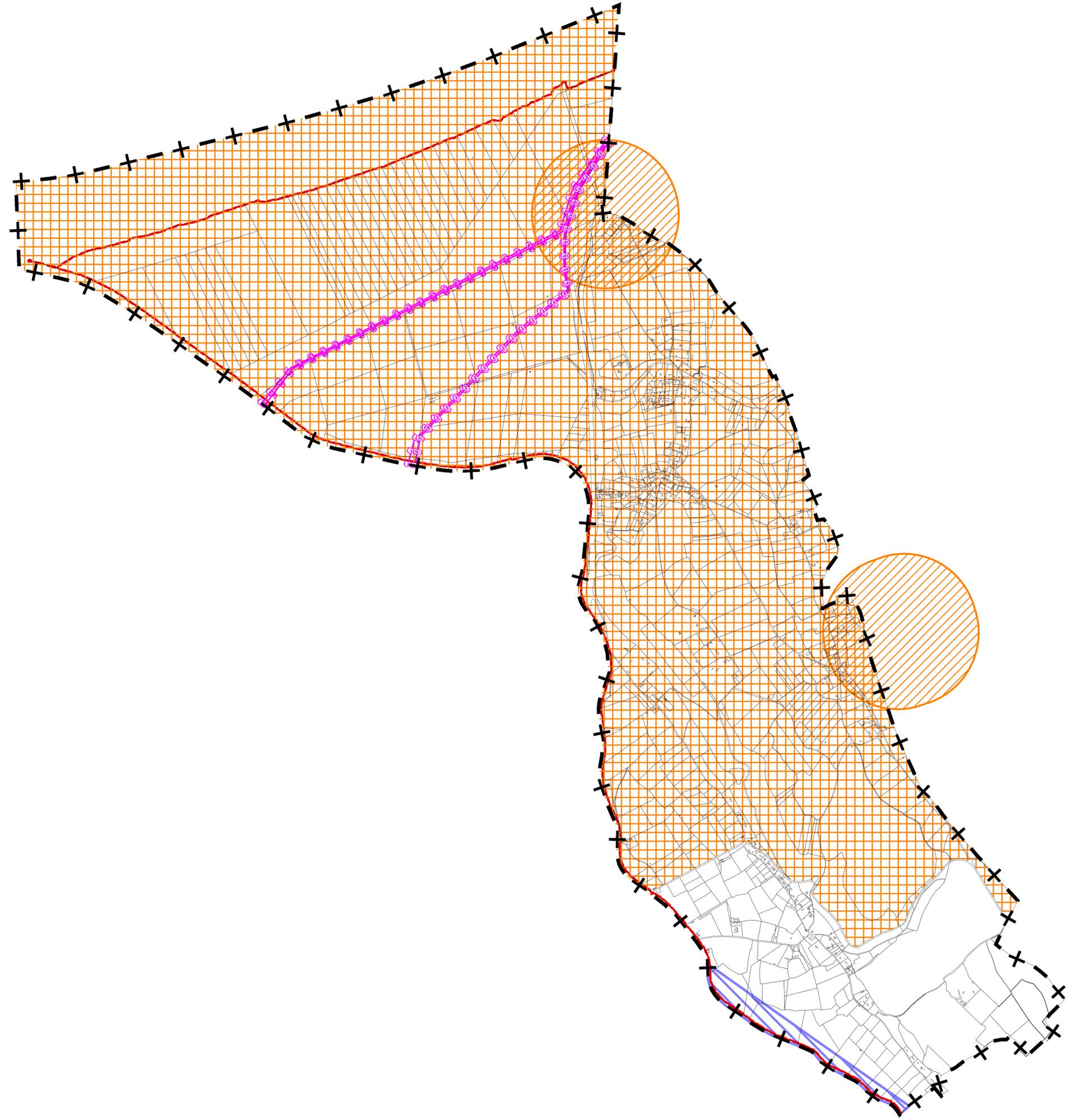
Vallée de la Seine (02) 41 51 98 39
Département d'États du Saumurois
Rue de la Chaux-de-Durét
49000 Saumur

Seine-Normandie Centre (02) 32 32 99 12
Parc d'activités Le Long-Buisson
380 rue Clément Adler - Bât. 1
27000 La Vallée-aux-Loups

Légende

	I1b
	I3
	AC1
	AC2
	EL3
	PT2

AC1	Phare de la Roque en totalité sur la parcelle A1, inscrit par arrêté ministériel du 15/09/2011
AC1	Eglise du Marais-Vernier, classée par arrêté ministériel du 20/05/1932
AC2	Rive gauche de la Seine aux abords du Pont de Tancarville, inscrite par arrêté ministériel du 30/01/1
EL3	Marchepied de 3,25m sur les rives de la Seine et de la Risle décret du 13/10/1956
I1b	Pipeline Port Jérôme-Caen (508m), loi de 02/08/1949
I3	Canalisation de 400m de la Seine-Sud à Gonneville-sur-Honfleur, par DUP du 22/04/1987
I3	Canalisation de 250m du Marais-Vernier à Gonneville-sur-Honfleur
I3	Canalisation de 150m de Bolbec à Touques
PT2	Liaison hertzienne Conteville-Pont-Audemer, tronçon Harfleur-Saints Mards de Blacarville, décret du 20/06/1989
T7	Servitude à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières s'appliquant sur tout le territoire communal.



0 200 400 600 800 1 000 mètres